

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2021

XXX. Approbation des propositions d'admission en non-valeur

Considérant que les émetteurs des virements listés ci-après n'ont pas réclamé le remboursement de leur excédent de versement malgré l'envoi d'un courrier, et compte tenu de la prescription quadriennale, il est proposé l'émission d'une facture recette pour régulariser les excédents de versement acquis à l'établissement dont le détail figure sur le tableau ci-dessous :

Nom de l'émetteur du virement	Numéro SIFAC	Date pièce	Montant	Observation
Conseil Régional	267	18/03/2014	250,00 €	Courrier transmis le 10/05/2019 - pas de réponse
Conseil Régional	267	31/12/2015	250,00 €	
Usager	CLIENT	04/11/2014	30,31 €	Courrier transmis le 16/10/2018 - pas de réponse
TOTAL			530,31 €	

Le Conseil d'Administration approuve les propositions d'admission en non-valeur.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	13
Membres représentés :	7
Total :	20

Décompte des votes :

Absentions :	-
Votants :	20
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 01/07/21

Le Président de l'Université

Éric BLOND

Présidente CAc		DGS		Rectorat	
VPCA		DRH		SAJ	
VPCR		DAF			
VPCFVU		Agent Comptable			
VP délégué aux « Moyens »					